

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ÉQUIPEMENT



NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

Contrat entre VITESSE PERFORMANCE «ViP» et l'adhérent nommé ci-dessus :

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le paiement s'effectue sur place sur les journées ViP, par courrier ou bien par carte bancaire via le site pour réserver à l'avance. Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception du paiement. La mise à disposition des équipements et des motos ne comprend pas l'inscription à la journée.

MISE A DISPOSITION :

Les durées de mise à disposition du matériel sont déterminées selon la formule choisie. Le matériel et les Articles sont destinés à la pratique motocycliste sur circuit.

Le matériel doit être restitué dans le même état qu'à réception, si cela n'était pas le cas les frais de nettoyage ou de réparation (justificatif d'une facture d'un professionnel) seraient à la charge de la personne qui a réglée la formule.

Le jour de la mise à disposition un contrôle du matériel est fait avec l'adhérent, mis par écrits et signé des 2 partis. Une caution ou dépôt de garanties est exigée via une emprunte bancaire + carte d'identité, permis de conduire ou passeport.

Caution MOTO = 1000 € (empreinte bancaire CB)
Caution Combinaison = 250 € (empreinte bancaire CB)
Caution autres Équipements = 100 € (empreinte bancaire CB)

La caution est restituée au retour du matériel à la date ou l'heure prévue après vérification de l'état de chaque matériel. En cas de détérioration du matériel le montant correspondant à la réparation (facture d'un professionnel à l'appui) sera encaissé et prélevé sur la caution. Si destruction total du matériel la caution sera encaissée dans sa totalité.

Le matériel doit être rendu à la date ou l'heure prévue sur le contrat de mise à disposition. Le port d'une sous combinaison en coton est vivement conseillée sous la combinaison (ou tee shirt en coton). Durant la mise à disposition, les matériels ne sont pas assurés par ViP, et le fait que l'adhérent soit victime d'un vol, d'une perte ou d'une détérioration incombe sa responsabilité civile. En conséquence, cela ne modifie pas les obligations de l'adhérent envers ViP qui exigera le remboursement immédiat du prix total du matériel ou le montant de la réparation en cas de détérioration. L'assurance Responsabilité Civile (RC) est incluse dans la formule de mise à disposition de la moto. Une Assurance facultative individuelle accident est recommandée.

TOUTE MISE A DISPOSITION EN COURS DE RÉSERVATION, OU EFFECTUÉE, IMPLIQUE L'ACCEPTATION ET L'APPLICATION DE CE RÈGLEMENT.

L'adhérent garantit ViP contre toutes réclamations émanant d'un tiers, quel qu'il soit, au sujet du ou des matériels mis à disposition.

FORMULE 1 JOUR :

MOTO YAMAHA 125 YZF _____ 200 €

Inclus : Consommables + plein d'essence

Combinaison Racing 1 pièce _____ 50 €

Bottes Racing (39 / 42 / 44 / 45) _____ 30 €

Gants Racing _____ 20 €

Dorsale _____ 10 €

Casque _____ 40 €

MOYEN DE PAIEMENT :

ESPÈCES

CHÈQUE

CARTE BANCAIRE

MONTANT TOTAL CAUTION =€

MONTANT TOTAL =

État du Matériel avant utilisation :

Date d'utilisation : Le ____ / ____ / ____ de 8H30 à 18H30

SIGNATURE REPRÉSENTANT VIP

Le ____ / ____ / ____ Fait à Cadaujac

SIGNATURE ADHÉRENT

Le ____ / ____ / ____ Fait à _____

État du Matériel après utilisation :

Date de Retour : Le ____ / ____ / ____ à _____

SIGNATURE REPRÉSENTANT VIP

Le ____ / ____ / ____ Fait à Cadaujac

SIGNATURE ADHÉRENT

Le ____ / ____ / ____ Fait à _____